

Trois outils de gestion du salarié

La lettre de mission* :

Document facultatif, la lettre de mission, annuelle, reprend les missions principales de l'enseignant, assorties d'objectifs à court ou moyen terme et d'indicateurs de résultats qualitatifs et/ou quantitatifs.

Elle peut servir de document de référence lors de l'entretien annuel d'appréciation

L'entretien annuel d'évaluation* :

L'entretien annuel d'évaluation (EAE) ou d'appréciation (EAA) concerne l'appréciation des compétences professionnelles du salarié pour le poste occupé.

Temps d'échange facultatif entre le salarié et son employeur, il permet de faire le bilan de l'année écoulée (missions réalisées, difficultés) et de fixer les objectifs de l'année suivante ainsi que les moyens pour les atteindre.

L'entretien professionnel* :

L'entretien professionnel est obligatoire tous les deux ans. C'est un outil de gestion RH qui permet à l'employeur de connaître le projet professionnel du salarié, de recueillir ses besoins pour les faire progresser.

Moyen simple et efficace de valoriser et de motiver le salarié, il permet également d'élaborer un plan de formation en lien avec les attentes du salarié comme de la structure.